



Comité National de l'Enfance

13 boulevard Lefebvre 75015 Paris

FAMILLE ET DIVORCE : ÉVOLUTIONS ET ACTUALITÉS

QUE DEVIENT L'ENFANT ?

avec le Professeur Paul MESSERSCHMITT

Pédiatre et psychiatre, Expert près la cour d'appel de Paris

12 avril 2013



DOCTEUR JEAN LAVAUD

Nous allons ouvrir cette séance sur « Famille et divorce : évolutions et actualités - Que devient l'enfant ? ».

Je vais donner la parole au Docteur Paul MESSERSCHMITT, Pédiatre et psychiatre, Expert près la cour d'appel de Paris. Il est également Membre du Conseil d'Administration du CNE.

Il va y avoir deux aspects : d'abord des dossiers, c'est-à-dire des études de cas, parce qu'on a pensé que c'était intéressant d'avoir une interaction avec la salle, en étudiant des dossiers dans lesquels il s'est plongé en tant qu'expert près la cour d'appel.

La deuxième partie sera consacrée aux modifications de la société qui entraînent ces divorces, ces séparations, puisque, vous le savez, en France, 1/3 des unions que ce soit par mariage ou par pacs, se termineront dans les 5 ans. C'est donc un problème de société très important avec beaucoup d'enfants qui sont dans des familles monoparentales. A Paris, c'est pire puisque c'est une famille sur deux qui se sépare dans les 5 ans de l'union. C'est vraiment un problème majeur.

Je ne vais pas aller plus avant et je vais passer la parole à Paul Messerschmitt pour vous exposer les premiers dossiers.

On fera une discussion après la partie « dossiers » qui va durer à peu près 30-40 minutes. Puis nous aurons la deuxième partie, et après, il y aura une deuxième série de questions.

DOCTEUR PAUL MESSERSCHMITT

Merci à tous et merci de nous permettre de venir travailler avec vous sur ces sujets.

Je suis de formation pédiatrique et après la pédiatrie et quelques essais d'apprentissage de la réanimation avec Jean LAVAUD à Necker, j'ai fait de la psychiatrie adulte - ce qui, pour un pédiatre, n'est pas facile - puis de la pédo-psychiatrie. J'ai exercé de manière clinique jusqu'à maintenant où je suis attaché aux urgences médico-judiciaires de l'Hôtel Dieu, essentiellement en expertise pénale, sur les abus sexuels des mineurs à Paris, avec la Brigade des Mineurs et le Procureur de la République. Je poursuis les missions d'expertises civiles pour le Juge aux Affaires Familiales, avec maintenant à peu près 450 à 500 expertises de divorces.

Je n'ai pas fait une étude sur les 500 expertises de divorces mais j'ai pris une année, et vous allez voir comment cela se passe. C'est tout à fait fidèle au profil général des divorces, en tout cas français.

Je vais m'exprimer pendant toute cette séance de travail de manière très spontanée, je suis désolé, nous sommes des médecins, des pédiatres, des psys et je vais dire des choses directes mais qui ne sont ni péremptives, ni provocatrices, et ce sera assez libre.

Il vaut mieux, pour de tels sujets, et surtout en deuxième partie, qu'on se lâche, qu'on dise les choses et que vous réagissiez bien sûr.

Considérez que là, aujourd'hui, je vais m'exprimer évidemment comme un clinicien, car c'est la seule chose que j'ai probablement su faire dans ma vie professionnelle, mais c'est vrai que l'expert a une position un peu particulière. J'ai été contre-expert dans l'affaire d'Outreau par exemple, et quand un Procureur de la République vous demande « Alors, Monsieur l'expert, est-ce que de prendre un enfant par le coude, c'est un geste sexuel ? » franchement, le clinicien a quelques dixièmes de secondes d'étonnement avant de pouvoir répondre, dans la houle des interprétations et des complications, judiciaires et médiatiques. Donc, c'est vrai que le métier d'expert est un peu particulier parce qu'à la fois on reste nous-mêmes psychologue, médecin, mais on renvoie une position de distance, de généralité un peu particulière, notamment devant des jurés aux Assises.

En ce qui concerne le droit du divorce, je vais évoquer très rapidement quelques grandes étapes qui sont, en 1975, le divorce d'un commun accord, rupture de vie commune, dépenalisation de l'adultère ; 1987 et 1993, la dimension de l'autorité parentale commune, conjointe. C'est aujourd'hui une dimension tout à fait générale même dans des couples parentaux conflictuels.

Enfin, en 2004, la notion d'un consentement mutuel simplifié et accord entre époux.

Donc, actuellement, il y a 4 formes de divorces mais, en fait, c'est le divorce par consentement mutuel qui est le plus fréquent. Il est mutuellement consenti, ou en tout cas accordé, aussi bien sur les causalités de la difficulté que sur les conséquences. Le divorce accepté : on accepte ou on est d'accord pour entériner les causalités du conflit, mais on n'est pas d'accord sur les conséquences,



donc on va en discuter. La notion d'altération définitive du lien conjugal, c'est effectivement les ruptures de plus de 2 ans qui entérinent, et le divorce pour faute, classique, dans lequel on peut revenir sur les dimensions comme l'adultère, l'abandon du domicile, la non contribution aux charges et maintenant, de plus en plus - et la loi a évolué - une officialisation des violences conjugales entre époux. En général, les femmes sont victimes, mais des hommes se plaignent aussi d'avoir été battus.

Quelques généralités :

Plus d'un mariage sur trois se termine par un divorce ; 3 fois sur 4, c'est l'épouse qui est à l'initiative du divorce. Il est intéressant de savoir - on le verra tout à l'heure - que ce sont les femmes qui partent, qui quittent le domicile conjugal, plus souvent que les hommes.

L'après divorce est très important : on parle du divorce mais il y a des divorces interminables, avec des procédures interminables, qui peuvent durer des années, et la dimension de cet acte de rupture, de dissolution, est une véritable histoire en soi. Avec souvent de multiples procédures, qui peuvent être à la fois : une nomination comme expert avec une demande : « Est-ce que papa ou maman peut avoir des visites des enfants » et vous savez qu'en même temps il y a un pénal pour un touche-pipi de la part du même géniteur, et un Juge des Enfants qui est aussi en IOE (Investigation et Orientation Educative), en enquête éducative, et vous êtes au milieu de cela, sachant que les procédures sont le plus souvent cloisonnées. On a l'impression de devoir se prononcer très seul !

70% des divorces mettent en cause des enfants.

L'autorité parentale conjointe est de règle et elle est imposable par le Juge, c'est-à-dire que, même dans des conditions difficiles, on peut provoquer, proposer cette convivialité parentale à des parents qui ne le sentiraient pas du tout.

Droit absolu de l'enfant d'être entendu et défendu : soyons très clair, notamment l'Europe a été très affirmative là-dessus. Le droit européen fait que l'enfant doit être entendu par le Juge aux Affaires Familiales dans les procédures de divorce.

Les pays sont différents : par exemple, en Allemagne, le JAF est aussi JE (Juge des enfants) et, au fond, il réunit ce qui est un peu la prérogative chez nous du familial, c'est-à-dire l'organisation éducative de la charge parentale, et ce qui est au JE c'est-à-dire cette dimension de l'enfance en danger, que ce soit allégation d'abus sexuel ou autre chose, un père violent ou maltraitant par exemple...

Chez nous, les deux juridictions sont différentes, et les JAF en France n'ont pas forcément une grande habitude et un grand souhait de voir les enfants. Il y a une chose très importante : l'enfant a le droit d'être entendu, le droit d'être entendu quand il le demande, ou que l'expert ou son avocat fasse en sorte que cette demande soit formulée et écrite, mais il n'est pas partie dans la procédure, c'est-à-dire que les parties c'est Monsieur et Madame et seulement eux. Pour l'instant, car cela peut être Monsieur et Monsieur ou Madame et Madame, parce qu'il y a aussi des problématiques d'homoparentalité.

Il faut bien différencier la médiation conjugale et la médiation parentale : la médiation conjugale concerne effectivement un conflit qui perdure où sont soulevées les causalités, la vie ensemble.... Là, c'est Monsieur et Madame qui sont en médiation, et les médiations parentales ce sont le plus souvent des visites médiatisées à un parent, qui, nous le verrons, restent problématiques pour telle ou telle raison.

Différenciées aussi la notion de résidence et d'autorité : encore aujourd'hui malgré l'évolution des choses, beaucoup de parents pensent qu'avoir la garde, la résidence de l'enfant leur donne plus d'autorité parentale que l'autre parent. En fait, pas du tout. Il faut séparer la dimension de la résidence et de l'autorité parentale.

Résidence attribuée à un parent, résidence alternée, visite médiatisée, je dis tout de suite, car il faut être très clair : il est pour moi hors de question, quand on est expert, d'être « pour » ou « contre » la résidence alternée... On est à la disposition des gens, on est à la disposition de la loi. La résidence maternelle, la résidence alternée, la visite médiatisée, font partie de la loi et nous avons à proposer des hypothèses, sans idées préconçues.

J'ai tiré de l'année 2004 un exemple de 36 familles expertisées, 53 enfants, et on va recréer un profil de cette population, qui est tout à fait homogène, non seulement avec mon expérience de 12 ou 13 ans, mais qui correspond à ce qui s'écrit dans la littérature internationale et nationale. Par contre,



retenons bien que ce que je vais vous dire ce n'est pas un avis de sociologue, ce n'est pas un avis d'historien, ce n'est pas un avis de magistrat, c'est un avis de pédiatre et de psychiatre expert aux affaires familiales.

Les pères qui divorcent ont un âge moyen de 22 à 62 ans, les mères de 24 à 49 ans ; ils se sont connus à 29 ans en moyenne pour le père, 23 ans pour la mère. Une durée de vie commune qui va de 1 à 22 ans, on se sépare alors avec de grands enfants, dont une partie majeurs. Cela peut être aussi quelques mois de vie commune.

Les antécédents conjugaux : on s'aperçoit que 27% des pères, 22% des mères qui divorcent ont eu une vie précédente conjugale, avec des enfants, et quelquefois avec des enfants adultes autonomes pour les pères.

Autour de 25% des « divorçables » ont eu auparavant une histoire familiale personnelle.

Pour l'égalité et la parité, les troubles psychiatriques sont aussi importants pour les mères que pour les pères - on nous demande un bilan général du père, de la mère et des enfants.

Sur un plan de tout ordre : médical, somatique, psychologique, psychiatrique, évènementiel, éducatif, développemental, moral... 53% des pères et 53% des mères ont des troubles psychiatriques non négligeables, ce qui veut dire que les personnes qui nous sont adressées par les Juges aux Affaires Familiales, ceux qui nécessitent une expertise, sont quand même à un niveau de risques, de troubles, de problématiques, assez important : marginalité, alcoolisme, troubles du caractère, psychoses inhérentes, actives.

On voit l'exemple de cette mère très jeune, de 30 ans, qui revoit pour la première fois, son mari schizophrène. Elle porte son bébé d'1 an, 1 an ½ sur les genoux. Le mari a été hospitalisé plusieurs fois en psychiatrie. Quand je le vois, il est assez délirant, c'est-à-dire dépersonnalisé, flou, mal. Il a acheté un vêtement pour le petit, qu'il n'a pas vu depuis 6 mois, il s'est trompé de taille, même dans des conditions comme celles-là, délirantes, actives, difficiles, ils ne se sont pas vus depuis des mois, elle est là, ils sont là pour un divorce... Cette femme va accepter que le père vienne lui donner le vêtement, il demande s'il peut prendre l'enfant dans ses bras, et il va se passer quelque chose de profond et très sensible, une confrontation « constructive ».

J'insiste beaucoup pour dire que nous sommes des médecins soignants ; l'expertise est un acte qui n'est pas un acte de soin, qui ne doit pas être un acte de soin, mais je dis toujours que l'expert est un soignant qui ne soigne pas, c'est-à-dire que ce que nous avons à faire dans une neutralité bienveillante, en sorte que les choses se vivent, se construisent. C'est vrai que les psys, en principe, sont plus dans le lien que dans la rupture.

Chez les femmes aussi : bouffées délirantes, psychoses, dépression, tentatives de suicide, viol dans leur jeunesse....

J'insiste pour dire que ce sont des actes cliniques, que pendant que nous remplissons des pages et des pages - ce sont des volumes de 20-25 pages que nous remplissons pour les envoyer aux juges et aux parties - je veux chaque fois apprécier la « valeur » du couple, c'est-à-dire quels sont les rappels positifs qui animent encore l'un et l'autre sur leur passé conjugal.

Une mère se lève, elle tourne en rond et elle me dit : « Il ne faut pas que vous marquiez ce que je vais vous dire, mais cet homme dont je me sépare, c'est l'homme de ma vie, je le quitte parce que... » ; mais elle est capable de dire « c'est l'homme de ma vie » (c'est elle qui le dit). Autrement dit, il se passe des choses très fortes, très intimes, très personnelles, et des rappels positifs (« oui on s'est aimés... »), des hommes capables eux aussi de dire « Je l'aime toujours ».

C'est très important de prendre en compte, de la même manière que dans nos vies médicales, que nous ne sommes pas là uniquement pour la maladie mais pour la santé, nous ne sommes pas là que pour le négatif ou la tumeur, mais pour les tissus sains. De la même manière, dans une expertise de divorce, nous sommes là aussi pour faire valoir ce qui a été bon dans cette vie familiale, et notamment, ce qui a, on l'espère, été suffisamment bon pour structurer la trace des enfants.

Vous voyez que finalement sur nos 36 couples, on a quand même 1/3 des pères, 1/3 des mères, qui sont capables de dire des choses positives sur l'autre, on voit qu'on a 1/3 des couples qui sont capables de se renvoyer, en tant que couples, des choses positives, des rappels, des anecdotes, des choses qui restent respectueuses des qualités de l'autre, ce n'est pas rien de pouvoir restituer quelque chose de positif dans une histoire comme celle-là.



Rappels négatifs :

Quand je dis « couples vides », il y a effectivement des couples qui, tous les deux, ont l'air de n'avoir rien vécu, en tout cas de ne rien restituer d'activement qualitatif : une sorte de vide et on a même l'impression que le lien a toujours été vide. Ce n'est pas un jugement moral. Il n'y a pas de contenu.

Sur 53 enfants du divorce : on a 31 garçons et 22 filles, âge moyen 8 ans (cela va de 2 ans à 18 ans). En ce qui concerne le désir d'enfant : si vraiment l'espèce humaine avait dû trouver sa santé mentale dans le désir d'enfant, on serait probablement tous schizophrènes, parce que depuis Néandertal ou Sapiens-sapiens, et jusqu'à la pilule et notre 20^{ème} siècle, la notion de faire un enfant, le programmer, le désirer, et le faire quand les deux le désirent sont un luxe récent, tout à fait respectable mais qui ne me semble absolument pas nécessaire pour penser que cette humanité a été digne de parentalité. Quand on désire, tant mieux, comme vous le voyez, 41 enfants sur 53 ont été en tout cas très expressément désirés.

50 enfants sont actuellement en attachement réel avec leurs parents, c'est donc une minorité qui se trouve dans ces histoires de divorce où on se bat, où on a l'impression d'un enfant « flottant » et extérieur. Les mères partent beaucoup plus fréquemment que les pères et prennent l'initiative de la séparation dans la majorité des cas.

Les conditions de garde de cette population est, c'est vrai, le plus souvent la résidence maternelle. Il y a quelques pères en médiation. La majorité au moment du divorce, au moment de l'expertise, il y a quand même 15 résidences paternelles. Avec aussi quelques visites maternelles en médiation. On a aussi 8 résidences alternées.

J'avais fait cette étude pour m'interroger sur le traumatisme du divorce. On travaille depuis très longtemps sur le traumatisme psychique des enfants, les syndromes de stress post-traumatique et notamment à l'Hôtel Dieu, dans notre centre de victimologie des mineurs. Il m'apparaît très clair que le divorce conflictuel est source de l'un des traumatismes psychiques les plus douloureux, les plus lourds et les plus durables de l'histoire d'un individu. Le divorce conflictuel est un stress traumatique effroyable. Les enfants sont coupés en morceaux, sculptés dans la chair, ils saignent, et ils saignent au-delà de l'âge adulte, au-delà de l'âge de leur maturité, de la mort de leurs propres parents. Je crois vraiment qu'un divorce dur, un divorce parental traumatique, c'est quelque chose qu'on garde jusqu'à sa propre mort.

Je me rappelle une jeune fille de 18 ans - ce sont des thérapies - elle en voulait à sa mère et cette fille avait dit « je ne veux plus la voir, je ne veux plus jamais la voir ».

Cette mère était venue me voir. Elle avait un cancer du sein épouvantable. Le soir, elle posait sa prothèse, elle posait sa perruque.... Sa fille le savait, et elle a laissé sa mère mourir sans aller la revoir. C'est pour vous dire que dans les règlements de comptes de l'histoire d'un divorce - celui-là est peut-être un peu particulier - il peut se passer des choses épouvantablement définitives, irréversibles.

Une fois dit tout cela, remarquons d'abord positivement qu'il n'y a aucun psycho traumatisme chez la majorité des enfants. Cela veut dire qu'ils vivent cela plutôt sereinement.

Mais on s'arrêtera donc aux 22 enfants (sur 53) qui ont, pour simplifier, des troubles anxio-dépressifs caractérisés ; Cela concerne autant des garçons que des filles,

J'ai coté (et c'est purement clinique) dans chaque dossier, de 0 à +3 et de 0 à -3 ce que j'appelle la valeur restituée, affective, sociale... du couple ou de chacun. C'est-à-dire, dans les dires de chacun, il y a-t-il une valeur positive de ce qui est restitué des liens, ou y a-t-il une valeur négative ? Cette appréciation clinique est donc purement subjective, c'est un auto-questionnaire, c'est une auto-cotation. Ce qui est clair, c'est que quand je revois mes dossiers, on s'aperçoit que les enfants traumatisés ont des parents qui leur restituent des éléments très négatifs.

Chez ceux qui ne sont pas traumatisés, on s'aperçoit qu'il y a de tout : il y a du positif, il y a du négatif, mais comme vous le voyez, la valeur globale restituée dans le discours du couple parental pour le groupe non traumatique s'annule.

Dans le groupe traumatique, elle est globalement très négative. Le psycho-traumatisme - et c'était presque surprenant - n'est lié, ni à l'âge du père et de la mère, ni à la longévité du couple, ni au statut socio-culturel des uns et des autres, ni aux antécédents psychiatriques (on aurait pu le penser), ni aux recompositions familiales, ni au sexe des enfants.

La seule chose qui relie le psycho traumatisme à quelque chose des parents, c'est la dimension de restitution négative agressive, la remise en question de l'autre par un parent ou par les deux.



Qu'est-ce que le contenu de la situation de traumatisme ?

Chez 16 enfants sur 22, c'est essentiellement un conflit parental majeur.

Il y a 3 formes de problématique :

1/ Une « peur déni » : cette notion de déni est très importante ; les enfants sauvent leur peau ; ils n'ont pas forcément, selon les âges, le recul, la responsabilité, la constructivité d'analyser, de nuancer ; c'est plus facile de dénier l'autre - pour les parents aussi - c'est-à-dire de l'effacer totalement.

Et il y a chez beaucoup d'enfants, cette dimension à la fois de déni et de peur. Le plus souvent ce sont déni et peur d'un parent qui est demandeur de visites, plus souvent le père.

C'est le statut d'un parent qui est redouté, souvent un homme sommaire, brutal affectivement... Des enfants me parlaient de leurs souvenirs - et j'avais les photos dans le dossier - d'une salle de bain avec les giclures du sang de la mère avant le divorce. Il y a des choses extrêmement dures, parfois connues, parfois inconnues de l'enfant. Cet enfant qui a peur refuse d'accéder à la demande du père.

2/ De manière tout à fait différente, ce peut être la peur d'un parent aimé, autant les pères que les mères. La problématique est celle d'un parent en difficulté, qui est le plus souvent respecté par l'autre parent.

Tel père était séparé de cette mère ; c'était une femme qui avait sombré dans un alcoolisme massif, complètement régressive. Ce père avait un discours respectueux, mais il disait que c'était invivable, notamment pour leur fils de 15 ans. Il voulait bien aider son ex-épouse, mais ne voulait plus vivre ensemble parce que ce n'était plus possible. Et le jeune, sensible mais qui n'avait que son âge, allait voir sa mère malgré tout. Il rentrait dans un appartement où il faisait tout, il faisait le ménage..., il la lavait... Et ce père venait me dire : « Je me suis séparé de mon épouse, mais que faire avec ce fils qui, lui, maintient une responsabilité filiale qui n'est pas de son âge ». Il peut y avoir ainsi des problématiques qui sont à la fois extrêmement dures, mais je dirais des problématiques « constructives », des tentatives de réparation, là aussi, de liens « pour le meilleur et pour le pire ».

3/ Enfin, 3^{ème} petite partie : meilleur équilibre positif à élaborer en entente : c'est-à-dire qu'il y a des enfants qui interviennent de manière problématique dans une dimension de forcing des parents à leur propre résolution.

J'avais été invité à un « C dans l'air » il y a plusieurs années. Yves CALVI était jeune et moi aussi ! Le thème en était « Ados - divorce ». Il y avait des adolescents dans la salle. A l'époque j'avais, comme aujourd'hui, signifié que l'enfant, même s'il n'est pas une partie du divorce, il est un membre à part entière de la famille, de l'histoire de la famille et il n'est pas que « victime ». J'avais été assez mal compris car, il y a 20 ans, l'enfant ne pouvait être que « victime » de ses « méchants parents » et un ado était intervenu après mon intervention en disant « un enfant peut faire quelque chose pour sa famille ». Et j'insiste beaucoup, en tant que pédopsychiatre, pour dire que si les enfants doivent être certes protégés, ce sont des individus à part entière, qui font partie de la famille, et qui peuvent y avoir un rôle et une responsabilité constructive.

Au total :

Sur 53 enfants, 28 sont en résidence maternelle, 22 ont une souffrance psychique, 10 ont, selon nous, (c'est-à-dire près de 20%) un véritable syndrome de stress traumatique et post-traumatique.

Pour ceux qui vont bien, on avait fait une autre étude avec Danièle LEGRAIN, qui était psychologue à Necker et à Trousseau avec moi : on avait pris 50 adolescents de parents divorcés et 50 adolescents de familles unies, venus consulter en pédopsychiatrie. Evidemment, je vous donne là une synthèse. Cela recoupe aussi ce qui est dit dans la littérature. On s'aperçoit qu'il n'y a pas de différences psychiatriques, il n'y a pas de différences médicales, de pathologies éventuelles ou, je dirais, de traits de comportement.

Par contre, sur un plan de caractérogénie, de comportements de vie affective et sociale, on s'aperçoit que les enfants du divorce restent très anxieux sur ce thème, mais ils sont beaucoup plus marqués quand cela arrive tard. Un divorce qui arrive dans la petite enfance de l'enfant est le plus souvent mieux vécu. Cela semble une évidence mais il faut le dire.

Les enfants du divorce sont plus autonomes plus socialisés, et comptent beaucoup sur leurs pairs, amis, camarades scolaires ; ils sont plus précocement socialisés, plus festifs, tout en restant soucieux de la dimension familiale. Ils sont souvent moins anxieux vis-à-vis de l'école que le groupe de familles



unies. On a l'impression que dans les familles unies, les enfants gardent une intériorisation. Ils sont moins matures, ils investissent moins l'extérieur.

Conclusion globale : une grande diversité des situations, l'enfant est le centre de gravité de la famille et dans une expertise de divorce, on lui donne la parole.

Sur plus de 400 dossiers avec 2 enfants en moyenne par dossier, donc sur environ 800 jeunes expertisés, je crois qu'il n'y en a pas un qui n'investisse pas l'expertise, alors même que ce n'est pas facile de dire des choses intimes sur ses parents, de raconter l'histoire familiale, de dire ce qu'on souhaiterait ou pas, de critiques pourquoi pas ceci ou cela.

Tous le font, même des enfants de 2, 3, 4 ans. Les expertises pouvant durer ½ h ou 1 h, on leur donne la parole en leur disant que cette parole sera aussi importante à entendre pour le juge que celle des adultes.

On peut leur demander aussi s'ils veulent être entendus par le juge.

Enfin, des procédures extrêmement longues, dans lesquelles on peut avoir à la fois plusieurs procédures en même temps, plusieurs thérapies en même temps et on a des situations humaines extrêmement complexes.

Je redirai tout à l'heure, si je le peux, cette phrase qui est mienne mais qui est partagée par un certain nombre de personnes : « on divorce beaucoup depuis qu'on se marie par amour ». Ce qui veut dire qu'il y a, dans la dimension du mariage, de l'association pour durer, de l'association famille, de l'association pour avoir des enfants, certes une morale de l'amour primordial, mais pas que cela : oublie-t-on probablement la part d'un contrat social, un contrat de nécessité, de responsabilité globale au sens le plus fondamental, anthropologique, historique.

Probablement, la dimension poétique de l'amour chrétien idéalisé n'aide-t-elle pas à un réalisme de la durée et de la concordance parentales, non pas seulement pour une fidélité à des valeurs de plaisir, mais de fidélité à assumer les conséquences de l'évolution naturelle des liens.

Amour possession, et j'y reviendrai aussi tout à l'heure, avec des enfants coupés en deux : on voit des enfants, à la sortie de l'école, qui sont tenus d'une main par un clan paternel, de l'autre par un clan maternel et on tire. Cela fait penser aux écartèlements du moyen-âge !

Expertises en urgence enfin : il faut qu'on fasse attention. Une expertise, ce n'est jamais urgent, mais je me rappelle un avocat qui m'avait écrit une lettre épouvantable parce qu'un père a tué sa femme, un mois avant l'expertise (on était entre la demande d'expertise et l'expertise elle-même).

Il peut se produire des défenestrations, il peut survenir des choses terribles entre le moment où le JAF a mené sa séance de non-conciliation et le moment où l'expertise survient.

Mais une expertise, ce n'est pas une psychothérapie d'urgence, ce n'est pas une psychiatrie d'urgence. On n'est pas dans cette dimension là, mais cette réalité peut être sauvage...

Docteur LAVAUD

On va passer la parole à la salle.

Tu ne crois pas qu'actuellement on divorce plus facilement. Avant, cela ne se faisait pas. Au 19^{ème} siècle ce n'est pas ce qu'il fallait faire dans les familles. Il y avait beaucoup de familles qui ne s'entendaient plus, mais on ne divorçait pas. Cela ne veut pas dire pour autant que les enfants étaient contents et heureux. Il y avait également un traumatisme qui était peut-être moins important, caché, refoulé, mais qui existait.

Docteur MESSERSCHMITT

Tu as raison, les traumatismes étaient différents. Il est bien évident que des couples qui ont maintenu des situations de conflit pendant 20 ans, 30 ans... sans s'autoriser la notion de divorce, peuvent avoir maintenu quelque chose de cohérent, mais aussi de diabolique. On a lu Bazin, Jules Renard, Mauriac, on se souvient du « nœud de vipères ».

Dans l'histoire du divorce, il y a donc deux problématiques : le conflit parental lui-même, que les parents restent ensemble ou qu'ils se séparent ; et la rupture elle-même. Autrefois les enfants ont souffert de couples interminablement conflictuels mais qui divorçaient peu... Maintenant, les divorces sont plus fréquents, mais ne résolvent pas forcément les conflits interparentaux.



Il est clair que, dans toute la littérature internationale, et Dieu sait qu'elle repose sur des sociétés très différentes les unes des autres, ce n'est pas la séparation qui pose un problème psychologique, psychiatrique, aux enfants, c'est bien le conflit parental.

Je pose toujours la question aux enfants : « pour les parents, est-ce que c'est bien qu'ils se soient séparés ? » Souvent, ils répondent : « Pour eux, c'est mieux, pour moi c'est un peu plus difficile ». Ils savent dissocier les choses mais que ce soit le conflit avant le divorce, ou maintenu après, c'est le conflit qui est dramatique pour les enfants.

Docteur LAVAUD

Qui veut intervenir ?

Intervention

Est-ce que les divorces conflictuels entraînent toujours une demande d'expertise ?

Docteur MESSERSCHMITT

Ce n'est pas du tout systématique, c'est pour ça que je vous donnais ce profil issu de mes dossiers. Apparemment, les juges nous demandent des expertises dans des cas difficiles pour eux, soit en ce qui concerne les parents, soit en ce qui concerne les enfants.

Par exemple nous voyons que plus de 50% des personnes ont des symptomatologies ou des histoires psychiatriques.

Et aussi 20% des enfants vont très, très mal même lorsque, ces juges, qui ne sont pas des juges des enfants, mais des juges aux Affaires Familiales (qui autrefois étaient des juges aux affaires Matrimoniales) découvrent que les parents ne sont pas capables de gérer la notion de résidence. Ce sont essentiellement ces problématiques là.

Il est assez rare qu'on fasse une expertise de JAF et qu'on se dise qu'elle est sans objet, ou inutile. On s'aperçoit qu'alors qu'on fait des métiers complètement différents, on tombe assez d'accord sur la notion de troubles nécessitant un approfondissement de l'enquête psychologique.

QUESTION

Je voulais savoir si on avait une notion de la proportion des divorces qui vont en expertise et si votre étude est extrapolable ?

Docteur MESSERSCHMITT

La proportion des expertises demandées doit être autour de 5 à 10%, mais elle dépend beaucoup des juges. On s'aperçoit que les juges choisissent des experts non seulement dont ils connaissent la manière de traiter les problèmes, mais dont ils ont pris l'habitude des modes de réponse.

Je travaille avec une dizaine de juges et, quand il m'arrive de les voir, j'ai compris qu'en fait, ils savent ce qu'il leur manque, et ils vont trouver un expert qui le leur donne.

C'est vrai que dans les expertises il y a souvent des dualités qui sont des complémentarités de fonctionnement.

Docteur Michel HUDIN, Pédiatre

Je voulais poser trois questions :

Souvent quand on parle avec des parents qui divorcent, on s'aperçoit que ce divorce est intervenu au bout de la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année et, quand on revoit ces parents, quelques années après, ils disent « quel gâchis ! ». Peut-être se sont-ils un peu précipités, les choses auraient peut-être pu s'arranger.

Quel est « le meilleur âge » des enfants pour pouvoir divorcer ?

Docteur MESSERSCHMITT

Dans notre étude, je l'ai dit, on s'était aperçu qu'il « valait mieux divorcer » quand les enfants sont très jeunes (entre 0 et 4-5 ans). Je dirai avant l'âge de raison, lequel correspond à l'école, à des habitudes de l'enfant lui-même qui se structure. Le JAF est très clair aussi : l'enfant n'est pas une partie. Une des choses essentielles de l'enfant, c'est de respecter sa vie à lui, son école, ses copains, ses habitudes, ses loisirs.

C'est vrai que quand un enfant est très jeune, bien sûr il ne faut pas faire n'importe quoi avec lui, mais il est plus plastique, plus mobile, plus mobilisable, plus adaptable.

C'est vrai qu'il y a aussi une capacité d'alliance et de complicité des enfants à l'école, quand un grand nombre d'entre eux sont de parents séparés... « Je ne suis pas tout seul dans ce cas ».



A partir du moment où, d'une certaine manière, on a désacralisé le mariage, se forge un contrat plus moderne, plus labile. Le divorce n'est plus une honte ni pour l'homme ni pour la femme ni pour l'enfant et, à partir de là, je pense que les fondements du contrat peuvent être plus légers.

Docteur Michel HUDIN

Quand les parents divorcent, on a l'impression que les parents divorcent plus pour eux en pensant moins aux enfants.

Docteur LAVAUD

Je rejoins ce que tu disais au début. Effectivement, pour un oui pour un non, les gens n'hésitent pas à se séparer, à divorcer. On a donc des divorces extrêmement précoces, alors que pour les couples qui se sont unis il y a 20, 30 ou 40 ans, ce n'était pas toujours rose mais on finissait par vivre ensemble. Tu avais une 3^{ème} question.

Docteur Michel HUDIN

J'ai un petit fils de 12 ans. Ses parents ont divorcé quand il avait 3 ans. Il me disait : « J'écoute tout, je garde tout pour moi, mais je sais ce qu'il faut que je dise quand je suis chez mon père, et inversement, et quand ils sont ensemble, je ne dis rien ».

Il s'est fait une barrière. Pour l'instant, il a l'air équilibré mais il est difficile de savoir ce qu'il va se passer après.

Docteur MESSERSCHMITT

Ce que vous dites est très important parce qu'effectivement, les enfants savent, ou en tout cas ils apprennent, à préserver l'intimité de chacun, et le danger qu'il y aurait à dévoiler l'intimité de l'un auprès de l'autre quand cela passe mal.

C'est du découpage quand même, parce que ce n'est pas facile pour eux de gérer une vie de liens sous cette forme mais ils savent très bien le faire. Ils apprennent très vite.

Je vais revenir sur la première question, celle des couples qui durent et apprennent à assumer : c'est peut être aussi un sens de la vie, je le dis sans jugement. Cela avait un sens de durer avec un conjoint, un partenaire de vie, pour explorer, apprendre de l'autre au prix d'une évolution, une évolution à risque de chacun, mais c'est l'ancienne version un peu laborieuse de « il y a quelque chose à gagner à durer ensemble ». Mais j'imagine qu'un jeune d'aujourd'hui pourrait dire tout à fait autrement, à savoir qu'on perd son temps à vouloir se confronter sans plaisir, alors qu'après tout un changement serait plus commode.

Docteur Michel HUDIN

Après des années de mariage on s'aperçoit qu'on n'est pas du tout les mêmes que quand on s'est mariés ; on a évolué de manière très différente de ce qu'on pensait et on ne peut pas dire, quand on se sépare après deux ou trois ans de mariage, qu'est-ce que j'aurais fait dans 5 ou 10 ans ? On n'en sait rien.

QUESTION

Vous avez dit que c'est plus facile pour les enfants dont la séparation des parents se passe assez jeune, sûrement, n'y-a-t-il pas le risque de reproduire le même schéma pour ces enfants, puisqu'ils n'ont pratiquement pas connu leurs parents ensemble.

Docteur MESSERSCHMITT

Je ne saurai pas vous donner une réponse scientifique au sens d'une connaissance suffisante de la littérature, pour dire que les enfants de parents divorcés très tôt ont telle tendance matrimoniale ensuite. Ce dont j'ai l'impression, c'est que de toute façon, les choses vont tellement vite, génération après génération, qu'on ne peut pas parler à sentiment constant. Comme le disait Monsieur, en deux générations, le sens du projet et de sa durée change. Il faudrait faire intervenir une généralité qui est la grande plasticité actuelle des couples. Ce que je crois, c'est que les jeunes qui disent qu'ils ne se rappellent plus comment leurs parents ont divorcé, parce qu'ils étaient bébé, consomment leurs parents comme cela sans préjudice particulier.

J'ai envie de dire et j'en termine, qu'au fond, l'enfant est le seul lien organique entre deux parents. Même quand les deux parents sont ensemble, ce sont deux individus différents. La chair commune, le sujet commun, c'est l'enfant.



Que les parents vivent ensemble ou soient séparés, l'enfant, lui, fait chaire commune.

QUESTION

On n'a pas du tout parlé de budget. Je voulais savoir si dans votre étude vous aviez pris en considération les familles plus aisées ou moins aisées ?

Docteur MESSERSCHMITT

J'ai envie de dire que dans notre expérience, y compris de pédiatrie... je trouve que les gens dits favorisés, peuvent être aussi « nuls » que les gens défavorisés. Les gens qui ont des moyens peuvent emballer les choses, les traiter, les gérer plus facilement, les masquer aussi, mais il peut aussi y avoir des conflits d'intérêt avec beaucoup d'argent, qui en eux-mêmes sont aussi lourds que des conflits de pauvreté.

Dans les divorces de gens qui ont beaucoup de moyens, il peut y avoir des guerres, qui atteignent aussi les enfants : un enfant qui avait l'habitude de faire du cheval, ou qui allait dans une école privée. Dans cette problématique-là, on peut avoir des choses tout aussi lourdes à vivre pour l'enfant, en fonction des habitudes prises.

Les juges ne nous demandent pas d'intervenir sur l'équilibre financier.

Docteur LAVAUD

Tu disais que le statut socio-économique des familles n'intervenait pas sur les problèmes, notamment celui du stress post divorce. Pour les enfants, c'est uniquement ce qui concerne le conflit entre parents.

Une fois le divorce acquis, les familles monoparentales qui ont un bas niveau socio-culturel ont d'énormes difficultés matérielles qui retentissent sur l'avenir de l'enfant et son avenir proche.

QUESTION

Et pour les couples pacsés ?

Docteur MESSERSCHMITT

Dans ce que j'ai là, il y a mariage et non mariage, concubinages, séparation de pacs.

L'enfant, vu par l'expert psy, n'est pas marqué par le contrat de « mariage » de ses parents.

Je demande toujours : « Tes parents étaient mariés ? » ; ils savent dire : « Non, ils ont vécu ensemble ». Pour eux, c'est un monsieur et une dame qui se sont liés et qui ont eu un enfant. Les enfants sont totalement indépendants de la formule administrative du lien interparental.

On me pose toujours la question de la religion, ou d'un investissement religieux. Il y a aussi une grande modernité dans le fait que les enfants sont vraiment liés à deux parents qui ont simplement et seulement « fait » une famille. Le contenu et la qualité du contrat, social, religieux, n'est pas restitué comme fondamental par les enfants.

Docteur LAVAUD

Nous allons passer à la deuxième partie



DOCTEUR MESSERSCHMITT

Je vais faire un exposé sur l'évolution de la famille. Tout d'abord, mon discours n'a aucune connotation politique, et telle liberté de l'exposé ne se veut pas du tout provocation, mais une réflexion personnelle après une revue de la littérature, historique, anthropologique, sociologique.

Actuellement les médias enrichissent l'histoire de la famille avec la notion d'homoparentalité, et je dirai la même chose que pour l'expertise : qu'est-ce qu'il y a dans la tête d'un expert qui a à se prononcer soit devant des jurés, soit devant des enfants, quelquefois dans des conditions pénales ? Quelles sont nos références de l'histoire de la famille ? Qu'est-ce qui est stable dans l'histoire de la famille au service de l'enfant et son équilibre ?

La famille antique.

Dans un premier temps on s'aperçoit que les références culturelles sont celles d'une famille universelle. Et notamment, les suiveurs de LEVI STRAUSS, qui ont beaucoup travaillé sur l'ethnologie, sur la famille dans le monde, disent qu'on n'a rien à inventer de bien nouveau, et que toutes les formes d'associations de famille sont possibles et imaginables. Au fond, tout à été dit, même s'il peut y avoir dans la modernité, des dimensions nouvelles, scientifiques, techniques, les PMA par exemple... Mais que les formes d'associations adultes sont complètement incluses et connues depuis la préhistoire. Certains évoquent, qu'en fait, ce sont d'abord les sociétés qui ont d'abord existé, c'est-à-dire les hordes ou des ensembles d'individus, avant la notion même de cellules familiales.

Il existerait deux sortes de famille : la famille que j'appellerai « la horde », représentée aujourd'hui par les recompositions. On voit des recompositions multiples, dans lesquelles vous avez 2 ou 3 niveaux de ré alliance de chaque côté, papa et maman, 2 ou 3 niveaux successifs d'associations et d'enfants rapportés qui font - et ce n'est pas péjoratif dans ma bouche - la horde. C'est-à-dire un mélange d'âges, de statuts, de relations, d'animaux, d'habitudes, de biens et tout cela se balade dans la société telle qu'elle est.

A l'inverse, la famille nucléaire au sens moderne du terme, petit noyau monoparental, un parent seul avec un enfant seul. L'isolement. Ceci étant dit, depuis la nuit des temps, la famille n'a pas existé sous la forme de chacun sa chambre dans un F4 ; les groupes ont vécu sans contrat, sans carte d'identité, sans livret de famille... Les relations dans le temps étaient des choses quasi naturelles, c'est aussi naturel aujourd'hui.

Il y a trois dimensions sur lesquelles il faut s'arrêter.

1/ Dans toutes les théories de l'école de Claude Levi Strauss s'impose le fait structurel que depuis la nuit des temps, la famille humaine s'est construite avec une grande variabilité certes (que nous allons voir - très rapidement)- mais sous le primat de la prohibition de l'inceste et on y retrouve donc cette dimension sexuelle. On retrouve d'emblée dans la dimension sociologique ou du moins ethnologique de tout le 19^{ème} et 20^{ème} siècle, la notion que l'humain, contrairement aux animaux, a déterminé sa qualité familiale à partir de la prohibition de l'inceste. Dans cette première dimension de l'histoire de la famille, l'évitement naturel de l'inceste et de l'endogamie serait le moteur de l'alliance à d'autres. L'endogamie, c'est le mariage dans un groupe qu'on considère comme du même sang ou de la même valeur. (Dans l'endogamie, on n'aborde pas l'étranger, on l'évite).

Ce serait donc cette dimension de l'évitement de l'inceste qui ferait que les familles se sont développées avec des étrangers, avec des gens d'ailleurs, des gens différents, sous-entendu aussi (nous le savons nous pédiatres) l'évitement de l'endogamie, de la consanguinité, avec leur conséquence bien connue aujourd'hui des troubles génétiques, des handicaps dus à l'association endogame.....

2/ Deuxième point : le 20^{ème} siècle a aussi contenu une psychologie, qu'est la psychanalyse, et qui a dit un peu la même chose, mais autrement, c'est-à-dire que premièrement la prohibition naturelle de l'inceste est l'humanité fondamentale, le moteur de l'activité/intimité de l'espèce humaine. Mais Freud a produit une deuxième dimension, qui est le complexe d'Œdipe pour tous, qu'on pourrait comprendre comme un sacré paradoxe dans la mesure où l'inceste ou la tension incestuelle existerait comme « naturelle » dans le développement de l'enfant et de sa proche famille.



Est-on bien sûr que la dimension incestueuse soit maîtrisée, contrôlée par l'humain comme éthologiquement supérieur à l'animal ? Et cet Œdipe pour tous, c'est-à-dire cette physiologie qui ferait que nous tous aurions des tensions amoureuses vis-à-vis du parent de l'autre sexe et vice-versa, serait une sorte de piège à partir duquel s'élaborerait une problématique, et de cette problématique naîtrait l'identité de la personne. La personnalité de l'individu serait quand même commise, essentiellement à partir de ce travail de défense de la sexualité.

3/ Les religions monothéistes vont, chacune à leur manière, vouloir séparer l'amour sexuel ; l'Eros, de l'amour mentalisé, moralisé, tel qu'on le connaît dans l'amour chrétien. Le mariage, la famille, sont une fonction de régulation, régulation de la sexualité en général, régulation par une dimension de la fidélité.

La famille, dans toute l'humanité, correspond à des structures de liens qui sont les suivants : Les enfants sont une dimension très importante, leur production et leur éducation est la vocation première de la famille. Pour cela, chaque parent a ses rôles à jouer. Ces rôles ont longtemps été foncièrement spécifiques de chaque genre. Il est probable que jusque récemment, les rôles des femmes et ceux des hommes ont été plus ou moins caricaturés, de façon différente, voire opposés mais complémentaires. On ne parle pas d'infériorité ou de supériorité.

La famille contemporaine.

Aujourd'hui, s'impose un partage des rôles, et même une redistribution profonde des rôles parentaux. On ne va pas caricaturer : le mâle à la chasse au mammoth, à la guerre, la femme à l'intérieur, au feu, au foyer, aux enfants petits et pas encore compétents pour l'extérieur, c'est-à-dire la sauvegarde de l'enfant à l'intérieur du foyer, mais aussi la femme à la cueillette, au travail extérieur, cette substitution des rôles est retenue par beaucoup de personnes, comme Françoise Héritier (chaire d'anthropologie au Collège de France), comme une des choses qui ont profilé la famille et qui sont aujourd'hui totalement remises en question.

Enfin la dimension de la survie, et notamment, dans ce contrat de vie commune, la notion de sécurité. On va donc opposer deux dimensions : la première qui confère à la famille une sorte de fonction de maîtrise sexuelle, et notamment la libido, la dimension libidinale ; la seconde défendue par Jean Delumeau (Collège de France) qui nous dit : Ce n'est pas la libido qui est le moteur de la vie humaine et du rassemblement des groupes, c'est la sécurité. Aujourd'hui, se profile dans notre famille chrétienne une dimension de l'amour possession, l'amour contractualisé dans un rapport homme-femme avec une hiérarchie, avec un pouvoir, une emprise, une appartenance.

Je rappelle un passage de l'Évangile selon Mathieu, mais qui est également écrit par Jean à peu près dans les mêmes termes : « Jésus dit à ses apôtres : Ne croyez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre; je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'épée. Car je suis venu mettre la division entre l'homme et son père, entre la fille et sa mère, entre la belle-fille et sa belle-mère ; et l'homme aura pour ennemis les gens de sa maison.»

Se libérer de leurs liens familiaux pour appartenir à dieu, se convertir, se soumettre, et intégrer sa propre famille, qui est le premier conclave, c'est la famille des apôtres.

Mais nous comprenons, et cela a été très bien dit aussi par le philosophe Michel Onfray, dans ce qu'il appelle "le souci des plaisirs" de manière assez libre : nous sommes dépendants, quels que soient nos investissements et le respect, nous sommes dépendants d'une vision de la famille chrétienne et notamment catholique qui a proposé probablement un amour très ambigu, très ambivalent, un amour féroce, un amour dur, de soumission, de violence, qui peut être aussi la haine, qui peut être aussi l'inquisition, qui peut tuer et, au fond, on a envie de se dire que peut-être le constat d'amour de ces deux personnes qui divorcent et qui coupent leur enfant en morceaux c'est dans une certaine logique philosophique, psychologique, historique, ce qui a été l'amour chrétien.

Rappelons que notre chrétienté catholique n'a pas pu supporter que la mère de Jésus ait commis un amour physique, et supporte mal que Jésus puisse avoir connu quelque amour physique, comme elle supporte mal que les prêtres catholiques puissent connaître un amour physique. En 1792 en une journée l'Assemblée Nationale a liquidé cette Eglise, parce qu'elle prônait la laïcité à tout prix, décidant que le mariage est un mariage laïc qui devenait à la fois une liberté de choisir et un contrat.



Aujourd'hui, je veux citer la dimension psychanalytique, et notamment les dires de Françoise Dolto dans « le cas Dominique ». Elle écrit sur un autiste et l'autisme est considéré comme une psychose. Elle a beaucoup médiatisé, caricaturé des positions psychologiques, qui ne sont pas neutres dans notre culture.

Elle dit : "la psychose (la schizophrénie, c'est la maladie mentale la plus grave) survient chez un être humain qui à l'âge du pré-moi (environ 3 ans) n'avait pas comme support de son moi idéal une mère fière de sa féminité, un père fier de sa virilité, heureux de l'avoir conçu et heureux qu'il soit né avec le sexe qui est le sien : ce qui arrive lorsque le père et la mère n'ont pas résolu eux-mêmes leur complexe d'Oedipe et forment un couple névrotique, refermé sur lui-même et sur l'entretien matériel de sa progéniture. Ce sont des adultes qui refoulent leur désir génital".

Autrement dit, on atteint là la dimension absurde à savoir que, quand vous n'avez pas deux parents de sexe différent "heureux de leur pleine sexualité", vous êtes schizophrène ou autiste !!

Du côté des origines de l'autisme, on a réglé la question depuis une vingtaine d'années parce que tout le monde sait aujourd'hui que l'autisme n'est pas dû à cette pauvre mère qui, depuis la nuit des temps, a porté tous les péchés originels possibles, mais hélas tout cela ne date pas de la préhistoire, mais de quelques années ou de quelques dizaines d'années. L'autisme est probablement de déterminisme génétique.

Enfin nous voyons à quel point les théoriciens de tout genre ont voulu faire de la sexualité, de manière diversement paradoxale d'ailleurs, une donnée essentielle de la construction familiale.

Aujourd'hui,

L'essentiel de la construction de la personnalité d'un enfant, en tout cas la trace de l'histoire d'un enfant, ne dépend pas d'une « sexualité » familiale. Je dirai même que la « famille » n'est pas sexuelle. Et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement s'il y a un groupe humain qui est interdit de sexualité vis à vis de l'enfant, c'est bien la famille. Qu'il s'agisse de psychanalyse, d'éthologie, de morale chrétienne, on ne demande pas à la famille d'élaborer une discours sexuel pour l'enfant, ni devant l'enfant.

Nous savons aussi à quel point l'enfant lui-même contient de pudeur, de défense, d'évitement de sa propre sexualité naissante vis-à-vis des parents... les premiers émois des enfants (masturbation, éjaculation) se font toujours avec discrétion et pudeur...

Troisièmement, s'il est bien clair que la prohibition de l'inceste, l'interdit de l'inceste, est quelque chose qui est fondamental dans le droit des familles, le complexe d'Oedipe semble ne pas exister clairement chez beaucoup de personnes sinon chez la plupart.

Enfin, plus précisément par exemple dans notre grosse population de jeunes victimes et auteurs de faits et traumatismes sexuels, les derniers avertis par un enfant ou un adolescent qui a subi un abus sexuel, ce sont les parents. On révèle aux pairs, on révèle à la copine, on révèle à l'infirmière, au CPE, au médecin, à la psychologue, mais pas aux parents.

Ainsi répétons dans notre démonstration que la famille n'est pas « sexuelle », on lui interdit même de l'être fondamentalement, et la question importante devient alors autre :

C'est la dimension des genres.

Il est bien évident que, l'enfant moderne est précocement confronté non seulement à la socialisation extraparentale, mais à l'exposition des deux genres, féminin et masculin, en tout lieu, toute structure. Que ce soit à la crèche, à l'école, en amitié, loisirs, que ce soit dans une famille longitudinale (le grand père, la grand mère...), ou recomposée, la notion de la différence des genres est représentée, de toute façon, naturellement dans une histoire familiale. Dans le même temps existe une tendance à l'uniformisation, peut-être à l'indifférenciation des rôles et des genres; et on en arrive, vous me voyez y venir, à la notion d'homoparentalité.

Nous voulons dire ceci : il suffit probablement à l'enfant pour devenir dignement « humain » d'être étayé par un milieu « ouvert », portant à la fois les traces des deux genres fondamentaux de la reproduction sexuée, et portant de manière différemment distribués les rôles fondamentaux d'une éducation à la vie.

Il y a donc, dans cette redistribution complète des rôles, quelque chose qui tend, non vers la confusion, mais vers une indifférenciation, et c'est bien ce qui est posé à l'heure actuelle dans la dimension de ce que représenterait l'homoparentalité pour la vie d'un enfant.



Ainsi voit-on des hommes qui ont des fonctions classiquement maternantes, de douceur, d'accueil, de relation corps à corps, de continuité, ...On voit aussi des mères carriéristes, voire sans instinct maternel, et plus appétantes pour le monde que pour l'élevage des petits.

Certains abandonnent leur progéniture, d'autres font congeler leurs nouveau nés, et la plupart des experts ne les trouvent ni schizophrènes ni bestiaux.

Je vais conclure en disant que la littérature est très claire (résumée par Fond, Purper Ouakil, INSERM U 888). On a, à l'heure actuelle, un recul de l'ordre de 33 ans ou plus, d'enfants ayant été élevés par des parents homosexuels féminins ou masculins. On ne retrouve aucune notion de troubles psychiatriques, aucune notion de débilité, aucune notion de psychose, aucune notion de conséquence pathologique sur la personnalité.

Il n'est pas prouvé du tout que les enfants de couples homosexuels soient plus clairement homosexuels, mais peut-il y avoir une évolution de tendance, de négociations amoureuses différentes de ce qui peut être obtenu avec un ensemble de parents hétérosexuels ?

Mais, l'expert en psychiatrie et en pédiatrie n'est pas chargé de l'évolution culturelle d'une population, il est chargé de dépister et traiter les pathologies, les conséquences graves et les troubles. Or, dans nos métiers de psychiatres et de psychologues et dans toutes les équipes que j'ai rencontrées, nous ne voyons pas chez l'enfant de couples homoparentaux ou bien de couples qui se sont dissociés du fait que l'un tend vers une homosexualité, nous ne voyons pas d'intolérance majeure de la part des enfants. Les enfants de couples homoparentaux, ou bien même de rupture de couples hétéroparentaux pour une homoparentalité, sont d'une tolérance tout à fait remarquable vis-à-vis des choix de leurs parents.

Ce que j'en conclue, en 2 termes :

Premièrement, je crois qu'il faut que les sociétés d'adultes aient confiance en elles, en ce qu'elles sont. Nous, en tout cas en pédiatrie et en psychiatrie, sommes habitués non seulement aux minorités mais aussi au fait que les humains sont des « uniques ». Et un contrat entre deux uniques, c'est encore plus unique. Cela veut dire qu'il y a effectivement à gérer des responsabilités globales, institutionnalisées, moralisées, « pour tous », qui sont celles d'aimer, de la santé, de la sécurité, de l'éducation, d'une certaine permanence, d'une certaine durée de la prise en charge d'un enfant. Mais les caractéristiques sexuelle et de genre, j'ose dire aujourd'hui, ne sont pas essentielles.

Si une famille, si des familles considèrent qu'elle est essentielle, elle le feront et ce sera fondamental pour elles. Si des familles considèrent qu'en fait, l'essentiel de la vie, c'est de s'adopter

On peut alors encore une fois opposer : la dimension d'un acharnement de la spécificité biologique "j'aurai un enfant par ma biologie, par mes gènes" et on a toute une série, une construction de possibilités; de procréation médicalement assistée, de systèmes techniques, scientifiques, qui finalement, nous le voyons, décale la reproduction en tant que conception de la notion de sexualité elle-même. C'est d'ailleurs les gens qui font des PMA ou qui vont donner leur sperme, qui vont à l'heure actuelle en Espagne ou dans bien d'autres pays d'Europe, qui vont faire quelque chose qui a une dimension scientifique. Veut-on appeler cela une déshumanisation ?

Deuxième point pour terminer : la notion fondamentale pour moi de l'adoption. C'est vrai qu'à l'heure actuelle, il y a peu d'adoptions possibles en France, et de toute façon les gens vont adopter l'essentiel de leurs enfants à l'étranger. A l'étranger, il y a la possibilité d'avoir des enfants et, en même temps, certains pays nous renvoient à la notion qu'il vaut mieux être un couple marié sous le régime catholique pour accéder à un enfant.

L'adoption en tant qu'acte moral, me semble un geste fondamental, de socialisation, de mondialisation, d'humanité, d'ouverture, qui continue à résumer par lui-même le fondement de la filiation. Je dis souvent qu'on adopte même nos propres enfants, quand ils deviennent si étranges et étrangers à l'adolescence, et au cours de leur évolution, à bien des moments où ils peuvent s'écarter de notre ligne de vie.

Merci à vous.

Docteur LAVAUD

Merci Paul.



Avant de vous laisser la parole pour quelques questions, je viens de lire un document de l'Association Américaine de Pédiatrie qui vient de paraître il y a deux jours. Ce document est favorable aux mariages pour tous et affirme, à la suite d'études qui ont été menées par les Américains que le seul problème qui compte, c'est que dans les couples, homosexuels ou autres, il y ait l'amour de l'enfant et que l'enfant soit aimé pour être éduqué, pour être sécurisé. Ces travaux sont maintenant sur le net. Ce qui rejoint ta conclusion.

Docteur MESSERSCHMITT

Il y a deux choses que vous pouvez lire : un livre vient de sortir, d'Agnès WALCH, qui est universitaire de l'Artois, historienne, et qui s'appelle : "Où va le mariage?" (Il y a la photo de Coluche en mariée avec Thierry le Luron). C'est très documenté.

Le deuxième point, c'est la revue Encéphale 2011 05-005 sur "développement de l'enfant et homoparentalité".

- Georges FOND et collaborateurs, INSERM U 888 Montpellier. C'est une étude très générale avec une revue de la littérature et des reculs d'environ 33 ans.

Docteur LAVAUD

Qui veut intervenir sur cette deuxième partie qui devrait susciter bien des questions ?

QUESTION

J'ai une question sur l'évolution des familles, notamment concernant la conception, plus que la vie en famille, plus particulièrement la GPA (Gestation pour Autrui).

Dans quelle mesure ce n'est pas préjudiciable pour un enfant, au-delà de l'amour qu'il reçoit de ses parents, quel que soit leur sexe, d'avoir été conçu moyennant finances, dans un autre pays, d'avoir été ramené...

Je voudrais savoir ce que vous en pensez. On ne peut pas nier ce qui se passe in utero, le fait qu'il soit coupé de sa mère génitrice et récupéré par un couple homosexuel ou pas.

Docteur MESSERSCHMITT

Je peux essayer, non pas de vous donner des réponses, mais un avis ou un ensemble de sentiments. Dans l'histoire de l'humanité - et elle n'a pas été forcément pathogène puisque nous ne sommes pas schizophrènes - les pères ont passé leur temps à ne pas savoir de qui ils étaient le père, et à ne pas savoir si leurs enfants étaient les leurs, parce que ce n'est pas si évident pour un homme jusqu'à l'analyse ADN.

Par ailleurs, au fond, certaines femmes ont été des mères porteuses violées ou pas par des hommes qui passaient par là, qui étaient le père, le voulaient-elles ? Je ne suis ni sociologue, ni historien, mais on a envie de dire que des millions de mères ont dû porter des enfants comme des mères porteuses, d'une certaine manière.

Jusqu'il y a peu de temps, probablement les hommes et les femmes, pouvaient-ils contenir ces incertitudes et assumer pour autant leur charge. La question qui prolonge la vôtre, et dont je partage la crainte, c'est que, si on va jusqu'au bout de tout cela, on va passer d'un enfant dont on pouvait penser que sa seule sécurité c'était de connaître ce papa-là biologique, et cette maman-là biologique, à un enfant qui pourrait avoir deux parents habituels, un ovocyte mère quelque part, un spermatozoïde père quelque part, pourquoi pas une recombinaison avec des adoptions, des beaux-parents, autrement dit, des enfants vont se retrouver avec 3,4,5,6 références parentales.

J'insiste quand même, en relisant le Code civil, sur les points suivants : un couple marié est le seul à pouvoir adopter un enfant à deux. Les couples pacsés ne le peuvent pas. Mais deux choses : dans un couple marié, un des deux membres peut adopter seul, l'autre donne son consentement mais l'autre est dégagé de toute espèce de droits et de devoirs vis-à-vis de l'enfant. Autrement dit, le droit français contient déjà des choses très particulières, à savoir qu'un parent marié peut avoir seule autorité parentale sur un enfant qu'il aura adopté seul.

Cela veut dire quand même que le droit prévoit depuis longtemps des décalages, d'autant plus que n'importe quel adulte en tant qu'individu, peut adopter un enfant sans avoir à exposer sa « sexualité ».

QUESTION

Non, mais c'est questionnant.



Je suis Directrice de crèche J'ai reçu un homme qui a inscrit son futur enfant qui est dans le ventre d'une femme aux Etats-Unis, avec l'ovocyte d'une de ses amies et qui parle d'un désir d'enfant, qui est très entendable et qui semble très sain, parce que c'est un couple qui s'aime, et qui insiste sur une priorité de place en crèche pour lui parce qu'il faudrait quand même que l'enfant ait des références féminines.

Docteur MESSERSCHMITT

Une des premières histoires que j'avais eu était difficile. Pour dire que, quand tout va bien on se pose déjà beaucoup de questions, mais quand cela va mal...

Deux femmes homosexuelles, Paris, milieux très aisés, dont une est juriste. Deux hommes homosexuels, publicistes et grand milieu aussi, des moyens matériels... Ils se rencontrent et un soir de cocktail, on se dit : "On ferait bien un regroupement, deux à deux pour avoir un enfant. A et B n'ont qu'à commencer. C'est ce qu'ils font et ils vont aux Pays-Bas. Et elle revient enceinte.

Puis, les 4 et un couple hétéro partent en croisière, en Grèce et, pendant la croisière, Madame juriste, femme solide, intelligente, "bien sous tout rapport" commence à avoir un beau petit ventre et là alors les deux femmes pensent deviner les regards méprisants des deux hommes.. ; on entend : "ils se moquaient de nous, ils se moquaient de mon ventre, ils nous déconsidéraient, c'était insupportable" ; alors se désagrège cette espèce de grande poésie "on va faire des enfants..." Inversement, les deux hommes se retrouvent aussi entre eux en disant : "Elles étaient toutes les deux collées, elles se sont mises à choisir des prénoms pour l'enfant sans nous demander notre avis, c'était intolérable, on s'est senti comme 2 ados mis de côté."

Ils rentrent à Paris, et elle termine sa grossesse seule, et même sa copine lui dit "Enfin, vous l'avez voulu à eux, vous avez un contrat moral avec le père, tu ne peux pas laisser les choses comme ça !". Elle accouche de son enfant et elle accepte de le dire au père. Il arrive et il va reconnaître l'enfant. Ils sont tous très catholiques, pratiquants, et ils vont baptiser l'enfant dans une grande église parisienne. Lui dit "On est arrivés, elle nous avait à peine dit l'heure, quand elles nous ont vus arriver, elles se sont défilées avec le petit landau et on n'a pu les voir que devant le prêtre. Mais Monsieur va signer l'acte de baptême très officiellement. Donc on a une deuxième consécration. Il lui dit : "Arrêtons, moi j'ai envie de voir notre fille, j'ai envie de m'en occuper ».

Il prend une super nurse anglaise plein temps, avec tout ce qu'il faut.... Et à ce moment, elle lui dit : "L'enfant n'est pas de toi". Il répond "Ce n'est pas possible !"

Et en expertise, il me dit : "mais je m'en fiche qu'il ne soit pas de moi".

Il propose de faire un test ADN et effectivement, l'enfant n'est pas de lui. Voilà la situation d'expertise.

La morale de l'histoire, pour moi, c'est de dire que ces 4 individus avaient vraiment raté leur modernité, pour revenir à des archaïsmes comme ceux-là ! Que cette femme ait fait tout cela pour prendre sa chair et dire tu ne l'auras pas ! Pour le coup el cas est préhistorique.

Remarque

J'ai l'impression qu'il arrive souvent que des femmes n'aient pas du tout la conscience de ce que représente pour un homme la paternité, qu'il l'ait fait lui-même ou non.

Docteur MESSERSCHMITT

Bien sûr, je suis d'accord. Mais, je n'ai pas honte de dire (comme je suis un homme) que trop souvent les hommes, les pères, n'ont pas pris leur claire responsabilité d'être là, voire de s'imposer comme pères, de prendre part au concret de la vie de l'enfant, des choix... des moments sensibles. Les pères ont longtemps donné procuration facile et confortable aux mères qui, même quand elles n'en ont pas abusé ou qu'elles n'ont pas perverti l'image de l'homme, se sont senties très seules pour l'essentiel de l'éducation.

QUESTION

Quelle était la motivation de cette femme homosexuelle ?

Docteur MESSERSCHMITT

Elle voulait garder son enfant pour elle et son couple homosexuel. Elle voulait un donneur de sperme. Mais elle est tombé sur quelqu'un qui a voulu s'investir. Et il était authentique.

On imagine les complications qu'il va y avoir quand il y aura l'ovocyte, le spermatozoïde, l'adoptif....



Je ne sais pas ce qu'il s'est passé par la suite, mais il y avait des certificats répétés des Pays-Bas, disant que pour eux, ils avaient utilisé le sperme de cet homme, et qu'il n'y avait aucun problème de leur côté. Qu'est-ce que cette femme a fait ?

Je pense que dans cette histoire, le juge a certainement permis à ce père d'avoir une fonction de père. C'est évident. Mais de quelle manière est-ce possible, quand on fait la guerre ?

QUESTION (une orthophoniste)

Dans quelle mesure les pères obtiennent-ils la résidence ? Car systématiquement, les juges la donnent à la mère. Est-ce que cela évolue ?

Docteur MESSERSCHMITT

Cela évolue depuis longtemps, de façon progressive. Beaucoup de femmes juges sont dans une démarche d'équilibre, d'égalité, en tout cas de ne pas du tout sacrifier le père, y compris pour les enfants petits. La plupart des hommes sont très demandeurs.

Dans une expertise on a toujours tendance à dire qu'un enfant très petit est mieux dans une résidence maternelle, mais les juges sont dans une modernité très égalitaire et très neutre.

Docteur LAVAUD

Il y avait 28 résidences maternelles et 15 résidences paternelles dans tes dossiers. C'est une surprise, parce que je ne m'attendais pas à cela, et 8 résidences alternées. Donc les choses bougent. Dans les années qui viennent de s'écouler (une décennie seulement), il y a énormément de progression. Il n'y a plus 80% de résidences maternelles comme auparavant. La société bouge en permanence, et il faut que les Juges aux Affaires Familiales, s'adaptent à ces modifications sociales, qui se font jour régulièrement.

En 50 ans, le nombre de femmes au travail, et notamment de femmes enceintes, parce que je m'intéresse beaucoup à l'épidémiologie en maternité et en périnatalité, est passé de 35% à 70% ; cela a doublé. Certes, il y a beaucoup de problèmes économiques, mais on s'aperçoit qu'à l'heure actuelle, il y a énormément de femmes qui travaillent qui sont enceintes, ce qui pose d'ailleurs des problèmes, et est en partie responsable de notre taux de prématurité qu'on n'arrive pas à réduire. Le dernier chiffre connu, en 2011, était de 6,9% des naissances vivantes ; ce qui est énorme. Dans les pays nordiques, il n'y a pratiquement plus de prématurés. Bien entendu, il y a d'autres facteurs, mais les femmes non seulement travaillent, mais elles sont loin de leur lieu de travail. Elles ont des temps de trajets très longs et épuisants. Elles ont pour beaucoup des professions qui sont très fatigantes, ce qui explique une partie de cette prématurité qui a augmenté de 2,3% en 20 ans. Au lieu d'avoir une régression de la prématurité, nous avons une progression.

Nous sommes l'un des rares pays à obtenir ce mauvais résultat.

Nous avons une population qui n'est pas très compliant, comme vous le savez.

Nous avons aussi des femmes qui ne sont pas suivies du tout ou pas suffisamment. Il y a beaucoup d'explications à l'augmentation de la prématurité mais les changements de société dont je parlais tout à l'heure et notamment le nombre très important de familles monoparentales (1,4 million) dont 1,1 million de femmes et 300.000 hommes. Pour les trois quarts, ces personnes ont des enfants ; il y a donc beaucoup de problèmes qui se surajoutent et qui expliquent les phénomènes que nous vivons à l'heure actuelle.

Docteur MESSERSCHMITT

La morale de l'histoire est que la famille a toujours été et apparemment est et sera, l'espace le plus variable, le plus plastique, le moins monomorphe entre l'individu et les sociétés en général. Parce que des sociétés telle que la Chine dicte aux familles le nombre d'enfants, les sociétés totalitaires interviennent beaucoup sur l'équation familiale. Mais la notion de plasticité de la famille, le fait que les familles soient différentes, à la fois dans le temps, et qu'à un moment donné elles soient différentes les unes des autres, n'est pas quelque chose de nouveau : le rôle de la famille est essentiellement d'être plastique entre l'histoire de l'individu et l'histoire des sociétés.

Docteur LAVAUD

Je vous remercie.

